

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Ouverture d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) à l'école élémentaire Charles Malégarie et signature de la convention correspondante.

Dans le cadre de sa politique éducative et culturelle, la Ville de Bayonne accompagne depuis de nombreuses années l'Education nationale dans le développement des pratiques artistiques et culturelles à l'école.

Outre le Carnet de route, véritable passeport vers la culture, qui propose à l'ensemble des élèves bayonnais un apprentissage du patrimoine de leur ville, de nombreux dispositifs partenariaux ont été mis en place pour répondre aux demandes des équipes éducatives dans des domaines aussi variés que l'histoire des arts, le développement durable, disciplines inscrites dans les programmes de l'Education nationale.

En matière d'enseignement musical, la présence du Conservatoire Maurice Ravel à Bayonne a permis la création, depuis bientôt 30 ans, de classes à horaires aménagés musique (CHAM) à l'école élémentaire Maurice Ohana, complétées il y a deux ans par un jumelage entre l'école maternelle Lahubiague et le quatuor de l'Orchestre régional Bayonne Côte basque en résidence dans cet établissement.

Parallèlement à ces actions, la Ville a souhaité développer une section d'éducation artistique et culturelle au sein de l'école élémentaire Malégarie en proposant la création d'une classe à horaires aménagés théâtre (CHAT). Fruit d'un long travail de concertation et de coordination entre la Ville, le conservatoire Maurice Ravel et l'Education nationale, cette ouverture a été validée le 4 février dernier par le groupe de coordination territoriale des CHA (Classes à horaires aménagés) qui a autorisé également l'ouverture d'une section de même nature à l'école du Braou à Biarritz.

Cette classe va permettre aux élèves, qui intégreront le CE1 de l'école Malégarie en septembre 2011, de recevoir en complément de leur formation générale scolaire, un enseignement spécifique dans le domaine du théâtre et de la pratique musicale. Cette éducation artistique qui se déroule sur le temps scolaire (2 heures de théâtre, 1 heure de musique par semaine) sera assurée, en concertation avec les enseignants, par la compagnie du Versant, sous la responsabilité pédagogique du conservatoire qui mettra également à disposition un musicien intervenant. Des projets permettront aux enfants de se produire lors de spectacles spécifiques.

Cette CHAT, qui pourra recevoir jusqu'à 22 élèves, sera ouverte à tous les enfants présentant aptitudes et motivations pour pratiquer le théâtre. L'accès se fera sur dossier, après avis d'une commission composée des représentants de l'école, du conservatoire, du conseiller pédagogique théâtre, sous la présidence de l'inspecteur d'académie. L'école dispose de locaux lui permettant d'accueillir ces activités de manière transitoire dans l'attente d'aménagements futurs. La salle l'Albizia pourra être mise à disposition de façon ponctuelle en cas de besoin.

L'ouverture de cette CHAT constituant une véritable opportunité pour l'école Malégarie en termes d'attractivité et de mixité sociale, il est demandé au conseil municipal de valider cette ouverture et en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre les villes d'Anglet, Biarritz, Bayonne, l'Education nationale et le conservatoire Maurice Ravel.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.